



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
1^{er} décembre 2020
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2021
1^{er}-4 février 2021, New York
Point 5 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour le Panama
(2021-2025)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.	2
II. Priorités du programme et partenariats	5
III. Administration du programme et gestion des risques	9
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme	10
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Panama (2021-2025)	12



I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. La réduction des inégalités sociales, économiques et territoriales au Panama est au cœur de l'action prévue dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2021-2025. Dans le Plan-cadre de coopération sont recensés les grandes priorités du pays, ses moyens d'action et les partenaires nationaux avec lesquels les entités des Nations Unies collaboreront afin que toutes les personnes – en particulier les plus démunies – puissent réaliser leurs droits humains, avoir accès à des services sociaux et judiciaires de qualité, vivre à l'abri de toutes les formes de violence, y compris la violence fondée sur le genre, et compter sur des institutions fortes qui œuvrent à un développement durable et écologiquement rationnel en s'appuyant sur les progrès réalisés et en honorant la promesse de ne laisser personne de côté. Selon le Plan-cadre de coopération, l'action du système des Nations Unies au Panama sera axée sur des objectifs liés à l'inclusion, à l'institutionnalisation, à la résilience et aux droits de l'homme. Afin de contribuer avec l'équipe de pays des Nations Unies à l'ambitieuse transformation envisagée dans le Plan-cadre de coopération, le PNUD apportera sa valeur ajoutée unique et ses atouts dans divers domaines : les politiques publiques d'inclusion sociale et économique ; la promotion de systèmes de gouvernance inclusifs, participatifs et efficaces ; les politiques et programmes de développement durable et de lutte contre les changements climatiques ; la prévention de la violence, l'accès à la justice et la sécurité des personnes. Le rôle de coordination du PNUD et son nouveau laboratoire d'accélération serviront ces priorités.

2. Le Panama a doublé son produit intérieur brut par habitant au cours de la dernière décennie et fait reculer le taux de pauvreté de 23,1 % à 14,5 % entre 2011 et 2018 (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 2019). L'expansion du Canal, le boom de la construction et l'exploitation intensive des mines de cuivre ont été les principaux moteurs de la croissance économique, qui a été en moyenne de 4,6 % au cours des cinq dernières années, faisant du Panama l'un des pays affichant la plus forte croissance au monde.

3. Cependant, depuis 2018, le déficit des finances publiques s'est creusé et la dette publique a augmenté – elle devrait atteindre 41,5 % en 2020 selon les estimations les plus récentes (Fonds monétaire international, 2020). En outre, la prospérité économique du pays n'a pas été répartie au sein de la population. Malgré une certaine réduction des inégalités de revenus, le Panama demeure l'un des pays du monde où les disparités sont les plus fortes, tant entre régions qu'entre groupes de population. Les groupes vulnérables tels que les femmes, les autochtones et les personnes d'ascendance africaine sont touchés de manière disproportionnée par la pauvreté de revenu et les multiples formes de misère, et n'ont souvent pas accès aux services et à la protection sociale. L'indice de féminité des ménages pauvres a considérablement augmenté entre 2008 et 2018, passant de 112,5 à 123,2 au niveau national. La pauvreté multidimensionnelle est 4,5 fois plus élevée dans les territoires autochtones que dans le reste du pays. L'espérance de vie moyenne des populations autochtones vivant dans ces territoires est inférieure de 11 ans à celle de l'ensemble de la population et le taux de mortalité maternelle des femmes autochtones de ces territoires est quatre fois supérieur à la moyenne nationale (Banque mondiale). Les femmes et les minorités sont surreprésentées dans le secteur informel et celui de l'emploi indépendant, ce qui les place dans une situation de vulnérabilité sociale qui a été exacerbée par la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19).

4. Seule 65 % de la population est couverte par le système de sécurité sociale, et 45 % des femmes n'ont aucune couverture. Pour ce qui est de la population active,

seulement 18,5 % des femmes sont assurées, contre 25 % des hommes : les femmes sont donc moins protégées et plus vulnérables. Dans le cadre des programmes sociaux, bon nombre de ménages ont bénéficié de transferts monétaires (conditionnels ou inconditionnels) et de services sociaux directs ; néanmoins, l'absence de registre des bénéficiaires rend le ciblage difficile.

5. En dépit des efforts déployés jusqu'à ce jour, l'application des politiques d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces derniers, de protection de la biodiversité, de gestion intégrée de l'environnement et de réduction des risques de catastrophe manque de régularité. Les solutions fondées sur l'environnement et la nature n'ont pas été intégrées de manière cohérente dans les politiques et plans de développement du secteur public comme du secteur privé et il existe peu de mesures incitant à appliquer des normes de durabilité et de résilience environnementales. Cela amoindrit la résilience des acteurs et des chaînes de valeur et de production face aux phénomènes et aux catastrophes climatiques et augmente la vulnérabilité économique, comme en témoigne la dégradation de l'environnement constatée au canal de Panama, qui est l'un des principaux moteurs de l'économie. L'utilisation et la gestion des ressources naturelles telles que l'eau, la gestion des déchets solides et des risques biologiques, ainsi que l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation ont également des incidences sur la qualité de vie, les personnes vulnérables pâtissant de manière disproportionnée des retombées négatives. Les incitations à la production et à l'utilisation d'énergie propre sont limitées. Il est nécessaire que les secteurs public et privé conviennent d'une approche commune reconnaissant le rôle des écosystèmes et la place de leurs activités de services dans la réalisation d'un développement propre et résilient, ayant le potentiel de stimuler durablement les économies locales.

6. La faiblesse des institutions restreint la capacité de l'État s'agissant de mettre efficacement en œuvre les politiques publiques tout comme d'appliquer un modèle de développement durable et inclusif sur l'ensemble du territoire. Malgré l'état de droit, le faible niveau de confiance des citoyens, la forte rotation du personnel dans la fonction publique et les accusations de corruption dans les sphères publique et privée limitent la légitimité concrète de l'État (Commission nationale des droits de l'homme, 2019), ce qui restreint sa capacité d'engager des réformes et de diriger la nation vers de nouveaux niveaux de développement. En dépit des importants progrès réalisés jusqu'à présent, il faut redoubler d'efforts pour améliorer les critères d'allocation des ressources, le suivi des programmes sociaux et les politiques publiques visant à réduire les inégalités.

7. C'est là la combinaison complexe de priorités pour laquelle le PNUD œuvrera dans le cadre du nouveau programme. La théorie du changement prévoit une consolidation des institutions permettant une plus grande participation de tous les Panaméens, qui doit se traduire par des services sociaux plus inclusifs, la promotion des droits de l'homme et un développement plus durable et, en fin de compte, conduire à une plus grande prospérité partagée. La théorie du changement est ancrée dans les plans nationaux et dans la vision nationale. Le Panama a souscrit au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux objectifs de développement durable en 2015. Depuis, le pays a établi un plan stratégique national, « Panama 2030 », et présenté son deuxième examen national volontaire en juillet 2020. Le Gouvernement s'est engagé à poursuivre ses efforts visant à remédier aux profondes inégalités au sein de la population, dont souffrent en particulier les personnes les plus vulnérables et qui ont été aggravées par la pandémie de COVID-19. Cinq domaines d'intervention prioritaires sont définis dans le plan stratégique gouvernemental pour la période 2019-2024 : la bonne gouvernance ; l'état de droit ; la compétitivité de l'économie et la création d'emplois ; la réduction de la pauvreté et des inégalités ; l'éducation, la science, la technologie et la culture.

8. L'une des principales avancées dans la théorie du changement du nouveau programme du PNUD est le fait de prendre en compte l'importance de la gouvernance locale et du développement local dans l'obtention de résultats porteurs de transformation en matière de développement. Le nouveau plan-cadre de coopération et le nouveau programme mettent l'accent sur l'adaptation des objectifs de développement durable au contexte local, sur la lutte contre les inégalités sociales, économiques et environnementales et sur le règlement des problèmes de gouvernance au niveau local. Le PNUD a un rôle unique à jouer à cet égard, compte tenu de sa grande expérience dans l'élaboration de méthodes et d'outils propres à renforcer les systèmes de planification, de suivi et d'évaluation de la conduite des affaires publiques, y compris au niveau local. Il a fourni au Ministère du développement social et à d'autres ministères des outils d'intégration et d'adaptation des objectifs aux politiques publiques locales. Il a également renforcé les capacités institutionnelles du système national d'information, appuyé des initiatives de développement en faveur des groupes vulnérables (les autochtones, les personnes d'ascendance africaine, les femmes, les personnes handicapées et les jeunes) et préconisé et fourni une assistance technique en ce qui concerne les mesures d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces derniers et la protection de la biodiversité.

9. L'évaluation indépendante du programme de pays menée en 2019 a révélé que le PNUD avait réussi à exécuter la plupart des produits escomptés, ce qui a eu des résultats positifs de portée, d'échelle et d'importance stratégique diverses. Elle a également montré que le PNUD était bien placé et apprécié en tant que partenaire stratégique, fiable et œuvrant au service de tout le monde. D'après l'évaluation, le PNUD a non seulement apporté une contribution complémentaire et considérable à la réalisation des priorités du pays, mais il est également parvenu à promouvoir l'adoption d'approches multidimensionnelles et une évolution des comportements, ce qui sera d'une importance cruciale pour ce qui est de relever les défis multidimensionnels du nouveau programme. L'évaluation a montré que le PNUD avait fait preuve d'une importante capacité de production de connaissances, de renforcement des capacités techniques et d'appui aux changements institutionnels (comme en témoignent notamment le rapport national sur le développement humain consacré aux institutions, l'indice de pauvreté multidimensionnelle et les diagnostics sur les systèmes nationaux de soins). En outre, le PNUD a donné du poids à des propositions de politiques publiques en mettant en place des processus participatifs multipartites accompagnant leur mise en œuvre (comme les dialogues nationaux sur l'éducation et sur la santé), ce qui, selon les évaluateurs, a apporté une valeur ajoutée essentielle et constitué un domaine d'expertise et un point fort. Ces expériences ont conduit le Ministère de la présidence à inviter le PNUD à faciliter un dialogue ouvert à tous portant sur la réforme constitutionnelle nationale.

10. Comme l'a démontré l'évaluation consacrée à l'égalité des genres menée en 2019, le bureau du PNUD travaille sans relâche à l'intégration des questions relatives à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes dans son programme et ses projets, créant de nouvelles solutions pour la réduction des inégalités entre les sexes, notamment en matière d'autonomisation économique des femmes et de participation des femmes aux processus décisionnels. Les efforts qu'il a faits pour intégrer les questions de genre dans sa programmation lui ont permis d'améliorer les marqueurs de genre dans son portefeuille d'activités et d'obtenir la certification or du label égalité des sexes. Pour le secteur public comme le secteur privé, le PNUD a utilisé des outils institutionnels tels que le label susmentionné comme importants moyens stratégiques de renverser les obstacles à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes au Panama. Conformément à la théorie du changement, dans le cadre du prochain cycle de programmation, des progrès seront accomplis dans l'élimination des entraves structurelles et profondes à la participation effective des femmes : le

PNUD fournira des services de planification stratégique et de développement des capacités, ainsi qu'un système plus complet d'intégration des questions de genre permettant de suivre les résultats porteurs de transformation.

11. Le PNUD renforcera son rôle de coordination afin d'assurer l'exécution cohérente par les entités des Nations Unies de l'action de développement prévue dans le Plan-cadre de coopération. Il a déjà assumé ce rôle en coprésidant l'Équipe spéciale sur les objectifs de développement durable, qui a contribué à coordonner et à intégrer l'appui des organisations aux efforts nationaux liés aux objectifs. Le PNUD a aidé le secrétariat technique du Cabinet social à établir des objectifs au regard de l'indice de pauvreté multidimensionnelle et à organiser les préparatifs et les consultations pour l'examen national volontaire. En tant que coordonnateur et responsable technique de la réponse socioéconomique à la COVID-19, le PNUD a dirigé l'action des entités des Nations Unies consistant à analyser les incidences socioéconomiques de la pandémie et ses conséquences pour les femmes et les groupes vulnérables et à concourir à l'élaboration du plan d'intervention des Nations Unies contre la COVID-19.

12. Le PNUD recherchera des moyens novateurs de traiter les questions de développement complexes et multidimensionnelles. Un laboratoire d'accélération complètera les activités du PNUD en contribuant à résoudre de façon innovante les problèmes liés au développement. Le PNUD aidera le Panama à mieux orienter les projets, les initiatives et les investissements vers des solutions innovantes qui accélèrent la réalisation des objectifs de développement durable en remettant l'accent sur la nécessité de ne laisser personne de côté. Compte tenu du rôle important du PNUD dans trois des quatre domaines de réalisation, cette action sera essentielle dans l'exécution du Plan-cadre de coopération.

13. Le PNUD s'emploiera à approfondir la coopération Sud-Sud et à améliorer la gestion des connaissances dans le cadre de l'exécution du programme ; il s'appuiera sur les expériences d'autres pays. Les mesures clés à cet égard seront la création d'une plateforme promouvant les initiatives de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire dans le cadre du plan national de coopération « Panamá Coopera 2030 » et le partage entre pays des données d'expérience relatives aux plans locaux pour la sécurité des citoyens, aux réseaux de jeunes et aux politiques de protection sociale et systèmes de soins tenant compte des questions de genre.

II. Priorités du programme et partenariats

14. La direction suivie par le PNUD consiste à épauler le Panama dans ses efforts visant à atteindre les objectifs de développement durable et à réaliser le Programme 2030. À cette fin, le nouveau programme s'articulera autour de trois des quatre domaines de réalisation du Plan-cadre de coopération en : appuyant les politiques publiques en faveur d'un développement social et économique solidaire et durable ; consolidant les dispositifs et les institutions de gouvernance inclusifs, efficaces et transparents ; appuyant les politiques et les interventions qui promeuvent la gestion durable de l'environnement, l'atténuation des changements climatiques, l'adaptation à ceux-ci et la résilience. Les questions liées à l'égalité des genres et aux droits humains seront prises en compte dans tous les domaines de réalisation. Le programme de pays ne se limitera pas à des activités à l'échelle nationale ; la priorité sera donnée à l'action au niveau infranational, fondée sur le renforcement des capacités locales en matière de gouvernance et de développement durable.

15. Le programme de pays suit de près le Plan-cadre de coopération pour la période 2021-2025. Il s'appuie sur les priorités définies dans le plan stratégique gouvernemental pour la période 2019-2024, sur l'analyse réalisée avec d'autres

entités des Nations Unies lors de l'établissement du bilan commun de pays et sur des consultations menées avec plus de 150 acteurs clefs représentant les pouvoirs publics et la société civile, organisées avec le Ministère des affaires étrangères. Enfin, le programme est fondé et aligné sur le plan stratégique du PNUD, sur l'approche des solutions types et sur la stratégie régionale de renforcement concret de la gouvernance par la productivité, l'inclusion et la résilience.

16. Une approche multidimensionnelle et multipartite sera adoptée pour atteindre les résultats escomptés du programme avec les principaux partenaires. Le PNUD s'appuiera sur la collaboration étroite et les projets existants mis en place avec plus de 15 administrations locales et 30 institutions gouvernementales nationales (dont le Ministère de la présidence, le Ministère de l'économie et des finances, le Ministère du développement social, le Ministère de l'industrie et du commerce, le Ministère de l'éducation, le Ministère du travail, le Ministère des affaires étrangères, l'Autorité du canal de Panama, le Ministère de l'environnement, le Secrétariat à la science, à la technologie et à l'innovation et le Secrétariat national à l'énergie). Le PNUD prévoit de resserrer la collaboration avec les institutions financières internationales dans les années à venir, en particulier aux fins du relèvement après la crise liée à la COVID-19 dans les domaines où son travail a une forte valeur ajoutée (protection sociale, éducation, petites et moyennes entreprises, égalité des genres, gouvernance, gestion de l'eau et des zones côtières, économie verte et économie bleue).

17. Le PNUD appuiera la planification intégrée et la coordination institutionnelle à tous les niveaux (y compris aux niveaux des institutions publiques nationales et locales, du secteur privé, de la société civile et des universités). Il améliorera la mesure des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et renforcera les systèmes institutionnels et les dispositifs inclusifs qui permettent d'élaborer des politiques de développement durable fondées sur des faits et des données. Le PNUD promouvra le recours à l'innovation sociale et aux nouvelles technologies numériques pour ce qui est de régler les problèmes de développement existants et les difficultés nouvelles engendrées par la pandémie de COVID-19. L'innovation et la transformation numérique seront des éléments importants de la stratégie du PNUD visant à favoriser les réformes, à éliminer les obstacles structurels et à répondre aux besoins des femmes et des groupes vulnérables d'une manière qui tienne compte de leur réalité sociale, culturelle, environnementale et économique dans les territoires où ils vivent. Elles permettront d'établir une stratégie cohérente d'appui à la réalisation des objectifs au niveau local.

18. Pour favoriser un développement économique et social inclusif et durable, le PNUD fera fond sur les travaux existants et sur les atouts de l'intégration économique, en mettant l'accent sur l'amélioration de l'accès des femmes et des groupes vulnérables au marché du travail et aux services essentiels, y compris la justice, et en plaidant en faveur d'une société plus égalitaire et exempte de discrimination fondée sur le genre, l'âge, l'ethnie, la race et l'orientation sexuelle. Il promouvra un système de protection sociale prévoyant un plus grand partage des responsabilités liées aux tâches de soins entre les femmes et les hommes, ainsi qu'entre les ménages, l'État et le marché. Afin d'établir un système de protection sociale accessible et global qui comprenne des politiques relatives à un système national de soins couplé à des services locaux tenant compte des besoins particuliers de la population, le PNUD travaillera en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Organisation internationale du Travail, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Ces efforts permettront de ne laisser personne de côté en s'attaquant aux facteurs sous-jacents de l'exclusion et en développant les services essentiels (notamment ceux liés à l'éducation, à la santé, à

la sécurité et à la justice) de manière à ce qu'ils puissent être adaptés aux caractéristiques des différents territoires.

19. Le PNUD collaborera avec l'UNESCO, l'UNICEF et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour ce qui est d'aider les pouvoirs publics à transformer le système d'enseignement classique et professionnel. Chaque entité apportera ses compétences et sa valeur ajoutée uniques. Le PNUD fournira une aide pour faire en sorte que le système éducatif offre un enseignement de qualité, compétitif, inclusif et résilient, qui offre des perspectives éducatives et professionnelles à tous afin de réduire les inégalités en matière d'enseignement tout en développant le capital humain. Le PNUD contribuera à la transformation numérique du système éducatif et à la décentralisation nécessaire pour que le système s'adapte aux besoins de productivité du marché du travail, notamment en appuyant les initiatives du Panama visant à inclure l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM) dans le système éducatif. Il favorisera l'inclusion scolaire et sociale à l'aide de méthodes innovantes et de programmes d'études relatifs à l'égalité des genres, à la durabilité environnementale et aux droits de l'homme.

20. Le PNUD agira en faveur d'un modèle de production et de consommation plus durable, basé notamment sur l'efficacité énergétique et l'énergie renouvelable. Il œuvrera au développement économique local afin de promouvoir l'équité de genre, le développement humain durable et la création de moyens de subsistance, en établissant aux niveaux national et infranational des systèmes de production et des chaînes de valeur qui soient durables et résistants aux crises économiques, sociales et environnementales actuelles ou futures. Il favorisera l'accès des microentreprises et des petites et moyennes entreprises aux services financiers et non financiers et les aidera à passer au numérique et à adopter des technologies afin de stimuler leur production dans des conditions de durabilité, en collaboration avec le Ministère de l'industrie et du commerce et l'Autorité des microentreprises et des petites et moyennes entreprises.

21. Le PNUD aidera le Panama à rendre ses institutions et processus de gouvernance plus inclusifs, efficaces et transparents aux niveaux national et infranational. Pour promouvoir des investissements publics plus équitables, axés sur les résultats en matière de développement et basés sur les besoins territoriaux, le PNUD développera les capacités qu'ont les administrations infranationales de gérer efficacement un transfert de compétences conduisant à l'adoption de politiques et de dispositifs décentralisés efficaces. Le PNUD travaillera avec ses partenaires nationaux, tels que l'Autorité nationale pour la transparence et l'accès à l'information, pour établir des mesures de transparence et de lutte contre la corruption et pour faire en sorte que la planification et les investissements locaux profitent davantage aux femmes et aux groupes vulnérables. Il défendra des systèmes et des institutions de gouvernance intégrés et renforcés aux niveaux national et infranational, afin que les services publics (y compris la justice) et les futures crises soient gérés de façon plus résiliente, inclusive et réactive, en stimulant l'utilisation d'outils innovants et de solutions numériques propres à combler les disparités d'accès aux services.

22. En étroite collaboration avec d'autres organismes, le PNUD s'engagera en faveur de la protection des droits, de l'accès à la justice et de la prévention des conflits et de la violence. Il continuera de faciliter la mise en place de dispositifs d'application du principe de responsabilité qui, couplés à l'accès à des informations exactes, permettront l'autonomisation et la participation accrue des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables aux processus décisionnels aux niveaux national et infranational. Cela permettra de renforcer les valeurs démocratiques et le sentiment de citoyenneté et de donner plus de poids à l'audit social, conformément aux accords, règlements et

engagements internationaux et régionaux. Cette plus grande marge d'action ouvrira la voie à un processus de planification et de décision représentatif et élargi en faveur du développement local durable, qui rapprochera les pouvoirs publics de la population et renforcera la confiance dans les autorités.

23. En ce qui concerne l'action climatique, le PNUD s'emploiera à intégrer davantage les stratégies (nationales et internationales) de lutte contre les changements climatiques dans les cadres politiques et réglementaires d'action relative au climat et aux écosystèmes. À cette fin, il aidera le Ministère de l'environnement et d'autres institutions gouvernementales à honorer les engagements pris dans le cadre des contributions déterminées au niveau national et d'autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement, afin de contribuer à réduire les vulnérabilités environnementales et l'exposition aux catastrophes et aux crises sanitaires. Le PNUD facilitera la gestion intégrée de l'eau et des zones côtières, aux fins du renforcement de la résilience climatique, et la mise en œuvre des bonnes pratiques et des enseignements tirés concernant les chaînes logistiques de l'économie verte et de l'économie bleue. Le PNUD collaborera avec les autorités nationales et locales ainsi qu'avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Banque mondiale, l'UNICEF, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), les institutions financières internationales et d'autres pays et partenaires en vue d'améliorer les cadres politiques, juridiques et institutionnels et les capacités d'élaboration de solutions fondées sur la nature et de mécanismes d'adaptation aux changements climatiques qui génèrent des moyens de subsistance viables pour la population. Le programme fera fond sur l'initiative Promesse climatique et sur le programme d'aide à la réalisation des contributions déterminées au niveau national pour développer les activités d'information, encourager l'évolution des comportements et promouvoir l'éducation relative à l'environnement et aux changements climatiques.

24. Le PNUD travaillera de manière polyvalente dans ses trois domaines de réalisation, en tirant parti de l'innovation, de la technologie et de la dématérialisation pour systématiser les processus et assurer une efficacité optimale, en partenariat avec l'Autorité gouvernementale pour l'innovation et d'autres acteurs. Pour promouvoir l'innovation et le recours à la technologie, il facilitera le développement de solutions distinctes en fonction des besoins particuliers des groupes vulnérables et des populations locales. Le programme concourra à l'établissement de normes et de politiques en faveur de l'égalité des genres dans les secteurs public et privé, à la planification globale et à la coordination institutionnelle à tous niveaux, ainsi qu'à l'utilisation de données factuelles aux fins de la formulation des politiques de développement durable.

25. Soucieux de travailler de manière coordonnée et de tirer parti de leurs atouts respectifs, le PNUD, le FNUAP, ONU-Femmes et l'UNICEF sont convenus de promouvoir, dans le cadre de leurs programmes respectifs, les mécanismes de coordination nécessaires pour garantir que personne ne soit laissé de côté et accélérer la réalisation des objectifs du Programme 2030. Le programme de pays appuiera les efforts déployés par les pouvoirs publics en vue d'obtenir des résultats mesurables en ce qui concerne : a) l'administration du système de protection sociale, en mettant l'accent sur la gestion globale des soins ; b) la formation des adolescents et des jeunes (enseignement, employabilité, compétences de la vie courante, adaptation aux changements climatiques, prévention des grossesses chez les adolescentes) ; c) les mesures de prévention et de précaution contre tous les types de violence, y compris la violence fondée sur le genre, endurés par les adolescents, les jeunes et les femmes dans le cadre de la prestation de services essentiels.

III. Administration du programme et gestion des risques

26. Les risques susceptibles d'entraver l'exécution de ce programme sont d'ordre stratégique, politique, institutionnel, financier et environnemental.

27. L'un des principaux risques est lié au défi complexe que représente l'amélioration des systèmes de gouvernance et de l'accès à la justice. Le PNUD étaiera les cadres juridiques et institutionnels pour faciliter la participation à la prise de décisions des personnes les plus vulnérables et des territoires historiquement exclus des structures décisionnelles. Il continuera de défendre la fonction publique, la participation effective de la société et l'application du principe de responsabilité.

28. Parmi les risques sociaux et environnementaux figurent la défaillance possible des services essentiels en raison de la crise liée à la COVID-19 et, pendant et après la pandémie, l'exacerbation de la violence fondée sur le genre et des inégalités sociales. Dans la phase initiale de relèvement économique après la crise de la COVID-19, la relance pourrait n'être axée que sur des solutions économiques conventionnelles rapidement rentables, au mépris des solutions fondées sur la nature et des personnes qui en dépendent. Le PNUD plaidera auprès de l'État, du secteur privé et des organisations internationales pour une planification et une budgétisation qui tiennent compte des personnes, de la nature, de la biodiversité et des territoires menacés d'être laissés pour compte. Pendant la phase de relèvement après la crise de la COVID-19, tout le monde devrait avoir accès aux services de protection sociale de base, à une assistance technique et à des ressources financières. Les normes sociales et environnementales et le mécanisme de responsabilisation du PNUD s'appliqueront dans le cadre du programme. Aux fins de la mise en œuvre des dispositifs de réclamation, un inventaire des parties prenantes sera dressé afin de localiser celles qui accusent un retard, de concevoir des mesures d'inclusion et de renforcer les structures de gouvernance locale. Cela est particulièrement important pour donner aux peuples autochtones un meilleur accès à l'information et leur permettre de participer en temps utile aux consultations et aux processus décisionnels qui peuvent avoir des incidences sur leurs moyens de subsistance ou sur les écosystèmes dont ils dépendent¹.

29. L'un des risques du programme est le fait qu'il pourrait être difficile pour un pays à revenu élevé de mobiliser des ressources dans le contexte d'une coopération au développement qui est en constante évolution. C'est pourquoi la stratégie de partenariat et de mobilisation des ressources sera repensée, y compris s'agissant des alliances avec les acteurs étatiques, privés et internationaux.

30. Une approche multidimensionnelle axée sur les enjeux sera adoptée. Des produits complémentaires seront prévus dans chaque domaine thématique et des synergies seront recherchées dans les interventions qui peuvent avoir des répercussions dans plusieurs domaines (par exemple, les possibilités de participation des citoyens). Il sera tiré parti des synergies opérationnelles en combinant différentes modalités de travail en fonction des objectifs (par exemple, renforcement des capacités, promotion du réseau, médiation, recherche et communication). La mise en œuvre du programme supposera l'adoption d'une approche en réseau, qui permet de simplifier les partenariats avec des organisations et d'encourager la collaboration entre les acteurs ou projets et le programme. Un plan de continuité des opérations garantira l'exécution du programme sans interruption.

¹ Le programme se poursuivra avec l'exécution du plan d'action du Groupe chargé du respect des normes environnementales et sociales.

31. Les conclusions et recommandations de l'évaluation indépendante du programme de pays et d'autres évaluations serviront de référence pour ce cycle. Les risques seront mesurés en veillant au strict respect des exigences institutionnelles.

32. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. La manière dont les directeurs de programme au niveau du pays, de la région et du siège doivent rendre compte des activités menées dans le cadre du programme de pays est précisée dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD ainsi que dans son dispositif de contrôle interne.

33. Le programme sera exécuté à l'échelle nationale. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe pour tout ou partie du programme en cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres entités des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

34. Le plan de contrôle de l'exécution et d'évaluation du programme permet de recenser et de surveiller les facteurs limitant ou améliorant l'obtention de résultats en d'en garder la trace. Basé à la fois sur les enseignements tirés de l'évaluation des projets et des réalisations et sur le suivi de l'accomplissement des objectifs prioritaires du pays, il vise essentiellement à faire l'inventaire des meilleures pratiques liées à la mise en œuvre du programme.

35. Le PNUD travaillera de concert avec des organismes publics, notamment l'Institut national de la statistique et du recensement, en vue d'améliorer les dispositifs et outils de production de données et l'accès à celles-ci. Le PNUD intégrera la production de données dans ses projets. Conformément au plan « Panama 2030 », des initiatives ciblées continueront d'être menées pour améliorer la collecte de données factuelles, comme les activités d'appui au projet du Ministère du développement social destiné à renforcer les capacités de suivi et d'analyse pour une mise en œuvre effective des politiques publiques, et les initiatives menées dans le cadre du partenariat avec ce ministère et le Ministère de l'économie et des finances. Le PNUD contribuera ainsi à accroître la production et la disponibilité des statistiques nationales sur le développement.

36. Dans le cadre du programme, les données relatives aux indicateurs seront ventilées pour chaque intervention selon les critères les plus pertinents (comme le genre, l'appartenance ethnique, l'âge ou le territoire), conformément à méthode de la carte des risques et des ressources. Le programme contribue ainsi à la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération. En vue d'améliorer les compétences fondées sur des données factuelles, les capacités internes de collecte et d'analyse des données seront renforcées grâce à la formation et à la mise en place de nouveaux outils d'analyse, en collaboration avec des établissements universitaires. Le PNUD s'aidera de son nouveau laboratoire d'accélération pour suivre la progression du programme. La collaboration avec le centre régional sera élargie en vue de faciliter l'accès à la coopération Sud-Sud.

37. L'innovation en matière d'outils et de mécanismes de suivi fournira un échantillon de données et d'informations plus large et de meilleure qualité et rendra

davantage possible la participation des bénéficiaires du projet à sa mise en œuvre grâce aux statistiques participatives et aux représentations visuelles de données (cartes, sites interactifs), ainsi qu'à la procédure d'examen sous l'angle environnemental et social, qui permet un suivi continu de chaque intervention. Ces méthodes contribueront à améliorer la capacité des partenaires de suivre leurs propres initiatives à l'échelon local.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Panama (2021-2025)

Priorité ou objectif du pays : Bonne gouvernance, état de droit, ordre public, économie compétitive et créatrice d'emplois, lutte contre la pauvreté et les inégalités, éducation, science, technologie et culture, objectifs de développement durable n^{os} 1, 2, 3, 4, 5, 8, 9,10, 11, 12, 16 et 17

Réalisation 1 énoncée dans le Plan-cadre de coopération faisant intervenir le PNUD. « D'ici à 2025, le Panama privilégie un développement économique et social partagé et écologiquement viable : il assure à toute les personnes un accès équitable à des services essentiels de qualité, à des moyens de subsistance et à des services écosystémiques ; il promeut l'inclusion, l'innovation, la compétitivité, le développement industriel et l'entrepreneuriat, en adoptant une approche axée sur les territoires, les droits de l'homme, l'interculturalité, le genre et les parcours de vie et en veillant à ne laisser personne de côté. »

Indicateur 1.1.1.3. du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources : Le pays est doté de dispositifs de collecte et d'analyse des données fournissant des données ventilées afin de suivre les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement durable

Référence : Oui (2020) Cible : Oui (2021)

Indicateur 2.1.2.1. du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources : Le pays est doté de mesures et de capacités institutionnelles propres à améliorer l'accès des différents groupes cibles aux systèmes de protection sociale

Référence : Oui (2020) Cible : Oui (2021)

Réalisation correspondante 1 du plan stratégique. Promouvoir l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)</i>
Indicateur : 1.2.2 Pauvreté multidimensionnelle, par sexe et par milieu (urbain/rural) Niveau de référence : 19 % (2019) - hommes 19,5 % ; femmes 18,6 % ; urbain 10,4 % ; rural 37,8 % Niveau cible : 15 % (2025) - hommes 15 % ; femmes 14,6 % ; urbain 8,4 % ; rural 27 %	Source : Ministère de l'économie et des finances Fréquence de la collecte : annuelle	1.1. Appui aux politiques et aux mesures stratégiques visant à mettre en place un système de protection sociale améliorant l'accès des femmes et des groupes vulnérables à un travail décent et à des moyens de subsistance viables Indicateur : Nombre d'institutions bénéficiant d'un appui à la conception et à l'application de politiques ou de mesures stratégiques destinées à améliorer l'accès des femmes et des groupes vulnérables à un travail décent et à des moyens de subsistance viables Niveau de référence : 3 (2020) Niveau cible : 10 (2025)	Entités publiques nationales : Ministère du développement social Ministère de l'économie et des finances Ministère de l'éducation Ministère du travail et du développement professionnel Institut national des femmes Institut national pour la formation professionnelle et le développement humain	Ressources ordinaires 326 Autres ressources 59 800
Indicateur : 1.4.2 Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base Niveau de référence : 77 % (2019) - hommes 76,8 % ; femmes 77,8 % ; urbain 82,5 % ; rural 66 % Niveau cible : 82 % (2025) - hommes 81,8 % ; femmes 82,8 % ; urbain 85 % ; rural 76 %	Source : Ministère du développement social Fréquence de la collecte : annuelle	Source : Ministère du travail et du développement professionnel Fréquence de la collecte : annuelle		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)
		<p>Indicateur : Nombre de mesures de politique générale et de mesures stratégiques conçues ou appliquées pour améliorer l'accès des femmes et des groupes vulnérables à un travail décent et à des moyens de subsistance viables</p> <p>Niveau de référence : 2 (2020)</p> <p>Niveau cible : 10 (2025)</p> <p>Source : PNUD</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>1.2. Promotion et mise en œuvre de processus de développement économique local selon une approche qui favorise l'inclusion sociale et économique, l'innovation, la compétitivité, l'égalité des genres et la durabilité environnementale</p> <p>Indicateur : Nombre de municipalités qui mettent en œuvre des processus de développement économique local respectueux de l'égalité des sexes et de l'environnement.</p> <p>Niveau de référence : 0 (2020)</p> <p>Niveau cible : 10 (2025)</p> <p>Source : Municipalités</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p>	<p>Ministère des affaires étrangères</p> <p>Administrations locales</p> <p>Secteur privé</p> <p>Organisations non gouvernementales</p> <p>Communautés interculturelles et groupes autochtones</p> <p>Société civile</p> <p>Donateurs :</p> <p>Fonds mondial, FEM, Banque interaméricaine de développement, Corporacion Andino de Fomento, Banque mondiale</p> <p>Autres partenaires : FNUAP, ONU-Femmes, UNICEF</p>	
		<p>Indicateur : Nombre de chaînes de valeur de l'économie verte ou de l'économie bleue soutenues pour réduire la pauvreté et améliorer la résilience face aux chocs et aux crises (d'ordre environnemental, économique et social)</p> <p>Niveau de référence : 0 (2020)</p> <p>Niveau cible : 10 (2025)</p> <p>Source : PNUD</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)
		<p>1.3 : Services essentiels (enseignement, santé, logement, eau) accessibles et adaptables aux besoins de la population au niveau infranational</p>		
		<p>Réduction de l'écart de résultats aux tests d'espagnol et de mathématiques² entre les élèves des écoles les mieux classées et ceux des écoles les moins bien classées</p>		
		<p>Niveau de référence : 68,7 % pour les tests d'espagnol ; 73,5 % pour les tests de mathématiques (2017)</p>		
		<p>Niveau cible : 50 % pour les tests d'espagnol ; 50 % pour les tests de mathématiques (2025)</p>		
		<p>Source : Test « Crecer » du Ministère de l'éducation</p>		
<p>Priorité ou objectif du pays : Bonne gouvernance, état de droit, économie compétitive et créatrice d'emplois, lutte contre la pauvreté et les inégalités, éducation, science, technologie et culture, objectifs de développement durable n^{os} 1, 5, 8, 9,10, 11, 16 et 17</p>				
<p>Réalisation 2 énoncée dans le Plan-cadre de coopération faisant intervenir le PNUD. « D'ici à 2025, le Panama est doté d'un dispositif de gouvernance participative et d'institutions nationales et locales inclusives, efficaces, transparentes et justes au service du peuple, qui sont articulées entre elles, communiquent avec les acteurs non gouvernementaux, ont une approche axée sur les territoires, les droits de l'homme, l'interculturalité, le genre et les parcours de vie et s'attachent à ne laisser personne de côté »</p>				
<p>Indicateur 2.2.3.1. du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources : Le pays dispose d'institutions et de dispositifs renforcés propres à assurer le respect des obligations relatives aux droits de l'homme imposées par les instruments ratifiés aux plans national et international</p>				
<p>Référence : Oui (2020) Cible : Oui (2021)</p>				
<p>Indicateur 2.2.3.3. du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources : Le pays est doté de capacités renforcées en matière de gouvernance et de contrôle des institutions garantes de l'état de droit</p>				
<p>Référence : Oui (2020) Cible : Oui (2021)</p>				
<p>Réalisation correspondante 2 du plan stratégique. Accélérer les transformations structurelles propices au développement durable</p>				

² Résultats des élèves de troisième année.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)
<p>Indicateur : 5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et les administrations locales</p> <p>Niveau de référence : 12,6 % (2019)</p> <p>Niveau cible : 20 % (2025)</p>	<p>Source : Tribunal électoral</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p>	<p>2.1. Institutions modernisées et renforcées qui répondent aux besoins des populations et des territoires et assurent des fonctions publiques efficaces aux niveaux national et infranational</p>	<p>Entités publiques nationales :</p>	<p>Ressources ordinaires</p> <p>327</p>
<p>Indicateur 16.1.1 : Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100 000 habitants, par sexe et âge</p> <p>Niveau de référence : 18,8 hommes, 1,9 femme (2018)</p> <p>Niveau cible : 15,0 hommes, 0,5 femme (2025)</p>	<p>Source : Ministère public</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p>	<p>Indicateur : Nombre de solutions techniques ou procédurales élaborées afin d'améliorer la prestation de services publics et l'exercice d'autres fonctions publiques aux niveaux national et infranational.</p> <p>Niveau de référence : 5 (2020)</p> <p>Niveau cible : 20 (2025)</p>	<p>Ministère de la présidence</p>	<p>Autres ressources</p> <p>40 200</p>
		<p>Source : PNUD</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p>	<p>Ministère de l'intérieur</p>	
		<p>Indicateur : Nombre d'institutions (aux niveaux national et infranational) qui assurent une planification inclusive, tenant compte des questions de genre, et une budgétisation participative</p> <p>Niveau de référence : 4 (2020)</p> <p>Niveau cible : 20 (2025)</p>	<p>Ministère des affaires étrangères</p>	
		<p>Source : PNUD</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p>	<p>Ministère de l'industrie et du commerce</p>	
		<p>2.2. Possibilités de participation et d'interaction offertes aux citoyens, notamment aux femmes et aux personnes issues de groupes vulnérables, dans le cadre des processus décisionnels et de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques et programmes publics</p>	<p>Ministère de la sécurité publique</p>	
		<p>Indicateur : Pourcentage de femmes, d'autochtones et de personnes issues de groupes vulnérables participant à la prise de décisions à tous les niveaux</p>	<p>Ministère du développement social</p>	
			<p>Ministère de l'économie et des finances</p>	
			<p>Zone libre de Colón</p>	
			<p>Ministère de la culture</p>	
			<p>Assemblée nationale</p>	
			<p>Magistrature</p>	
			<p>Ministère du développement agricole</p>	
			<p>Université du Panama</p>	
			<p>Administrations locales</p>	
			<p>Secteur privé</p>	
			<p>Organisations non gouvernementales</p>	
			<p>Communautés interculturelles et groupes autochtones</p>	

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)
		(ventilé par genre, âge, ethnie ou race et milieu urbain ou rural). Niveau de référence : 10 % (2020) Niveau cible : 30 % (2025) Source : PNUD Fréquence de la collecte : annuelle Indicateur : Nombre d'initiatives ou de mécanismes favorisant l'accès à des informations fiables et la participation des citoyens à la prise de décisions Niveau de référence : 1 (2020) Niveau cible : 15 (2025) Source : PNUD Fréquence de la collecte : annuelle	Société civile Organisations politiques de femmes Donateurs : Bureau of International Narcotics and Law Enforcement Affairs, Central American Regional Security Initiative, Ambassade des États-Unis d'Amérique, Agence espagnole de la coopération internationale pour le développement au Panama, Union européenne, Corée, Banesco Autres partenaires : Entités des Nations Unies Organisation mondiale du commerce	
		2.3. Renforcement des capacités des institutions et des acteurs clefs s'agissant de protéger les droits de l'homme et de promouvoir la cohésion sociale Indicateur : Nombre d'instruments ou de plans facilitant l'accès à la justice et la protection des droits de l'homme ou visant à prévenir et à combattre tous les types de violence, en particulier la violence fondée sur le genre, aux niveaux national et infranational Niveau de référence : 5 (2020) Niveau cible : 20 (2025) Source : PNUD Fréquence de la collecte : annuelle		

Priorité ou objectif du pays : Bonne gouvernance, état de droit, économie compétitive et créatrice d'emplois, lutte contre la pauvreté et les inégalités, éducation, science, technologie et culture, objectifs de développement durable n^{os} 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17

Réalisation 3 énoncée dans le Plan-cadre de coopération faisant intervenir le PNUD. « D'ici à 2025, le Panama est résilient et a mis en œuvre des politiques publiques visant l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation, la neutralité en matière de dégradation des terres, la protection de la biodiversité, la gestion intégrée de l'environnement et la réduction des risques de catastrophes et de crises sanitaires, suivant une approche axée sur les territoires, l'interculturalité, les droits de l'homme, le genre et les parcours de vie. »

Indicateur 2.1.1.1 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources : Le pays a des objectifs de développement résilient face aux changements climatiques et produisant peu d'émissions

Référence : Oui (2020) Cible : Oui (2021)

Indicateur 2.1.1.2 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources : Le pays a conclu des partenariats public-privé au niveau national pour encourager davantage la diversification économique et la croissance verte

Référence : Oui (2020) Cible : Oui (2021)

Réalisation correspondante 2 du plan stratégique. Accélérer les transformations structurelles propices au développement durable

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)</i>
Indicateur : 14.5.1 Proportion de la surface marine protégée Niveau de référence : 12,6 % (2019) Niveau cible : 15 % (2025)	Source : Ministère de l'environnement Fréquence de la collecte : annuelle	3.1. Amélioration des cadres institutionnels et juridiques des institutions gouvernementales et des municipalités, de leurs capacités d'action face aux changements climatiques et de leur résilience face aux difficultés et aux urgences environnementales	Entités publiques nationales : Ministère de l'environnement Secrétariat à la science, à la technologie et à l'innovation Autorité du canal de Panama Institut de recherche scientifique et de services techniques de pointe Ministère de la santé Autorité nationale de l'aménagement des terres Secrétariat national à l'énergie Administrations locales Ministère des affaires étrangères Organisations non gouvernementales Communautés interculturelles et groupes autochtones	Ressources ordinaires 327 Autres ressources 40 750
Indicateur : 15.2.1 – Superficie reboisée par le Ministère de l'environnement et les responsables Niveau de référence : 65,4 % (2019) Niveau cible : 70 % (2025)		Indicateur : Nombre de plans nationaux et infranationaux de développement et de plans sectoriels clefs mis en œuvre qui portent expressément sur la gestion des risques climatiques et des risques de catastrophe, ventilés en fonction de la prise en compte des questions de genre Niveau de référence : 10 (2020) Niveau cible : 20 (2025) Source : PNUD Fréquence de la collecte : annuelle Indicateur : Nombre d'incitations financières et de subventions, y compris sous la forme de services de crédit, en faveur de l'efficacité énergétique et de l'énergie renouvelable qui sont accordés aussi bien aux femmes qu'aux hommes Niveau de référence : 0 (2020) Niveau cible : 5 (2025) Source : PNUD Fréquence de la collecte : annuelle		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)
		<p>3.2. Dans le cadre de la gestion intégrée de l'eau et des zones côtières, application de mesures de résilience climatique et de bonnes pratiques dans les chaînes logistiques vertes</p> <p>Indicateur : Nombre d'initiatives de gestion intégrée des substances chimiques et des déchets menées par le secteur privé en partenariat avec les pouvoirs publics et la société civile</p> <p>Niveau de référence : 0 (2020)</p> <p>Niveau cible : 10 (2025)</p> <p>Source : Secteur privé Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Indicateur : Taux de participation progressive des hommes et des femmes à des chaînes de valeur vertes (économie bleue ou économie verte, par district et sous-bassin versant, et taux de désadaptation</p> <p>Niveau de référence : 0 % (2020)</p> <p>Niveau cible : 10 % (2025)</p> <p>Source : Ministère de l'environnement</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Indicateur : Nombre de systèmes institutionnels ou privés catalysant les investissements dans l'urbanisation verte sobre en carbone et résiliente</p> <p>Niveau de référence : 0 (2020)</p> <p>Niveau cible : 5 (2025)</p> <p>Source : Ministère de l'environnement</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p>	<p>Organisations productives de l'économie plurielle</p> <p>Société civile</p> <p>Donateurs :</p> <p>FEM</p> <p>Secteur privé</p> <p>Fonds vert pour le climat</p> <p>Initiative internationale pour le climat</p> <p>Autres partenaires :</p> <p>PNUE, FAO, Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, ONU-Femmes, UNICEF</p>	
		<p>3.3. Amélioration des capacités nationales d'application de solutions fondées sur la nature et promotion de</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)
		<p>l'adaptation aux changements climatiques aux fins de la protection des moyens de subsistance</p>		
		<p>Indicateur : Nombre de solutions fondées sur la nature et de mécanismes de financement intersectoriel des moyens de subsistance résilients élaborés et fonds mobilisés</p>		
		<p>Niveau de référence : 0 (2020)</p>		
		<p>Niveau cible : 10 (2025)</p>		
		<p>Source : Ministère de l'environnement</p>		
		<p>Fréquence de la collecte : annuelle</p>		
		<p>Indicateur : Nombre d'initiatives en faveur de la gouvernance dans le domaine de l'environnement et des changements climatiques, de la citoyenneté environnementale, de la sensibilisation du public et de l'accord régional d'Escazu</p>		
		<p>Niveau de référence : 0 (2020)</p>		
		<p>Niveau cible : 10 (2025)</p>		
		<p>Source : Ministère de l'environnement</p>		
		<p>Fréquence de la collecte : annuelle</p>		
		<p>Indicateur : Nombre de femmes actives, formées et assumant des responsabilités dans des structures locales de gouvernance dans le domaine de l'environnement et des changements climatiques.</p>		
		<p>Niveau de référence : 0 (2020)</p>		
		<p>Niveau cible : 1 000 (2025)</p>		
		<p>Source : Ministère de l'environnement</p>		
		<p>Fréquence de la collecte : annuelle</p>		